

Le 28 février 2013

Le développement du mouvement sportif en Ile-de-France

Les collectivités territoriales, par leur financement sont au cœur du développement du sport. Avec plus de 6,5 millions de franciliens pratiquant une activité sportive dans les 21 000 clubs et plus de 2,3 millions de licenciés, l'Ile de France peut être considérée comme l'une des Régions les plus actives de France.

Face aux nouveaux modes d'organisation territoriale, le CESER d'Ile-de-France s'interroge sur les moyens à mettre en place pour améliorer la gouvernance du sport en Ile-de-France.

Le CESER propose que la Conférence régionale du sport mise en place par la Région bénéficie de moyens pour favoriser la concertation entre les élus des collectivités territoriales et l'ensemble du mouvement sportif.

Ainsi, les parties prenantes de la formation professionnelle, notamment les partenaires sociaux représentant le sport, doivent être associées à la Conférence régionale du sport.

Le CESER est favorable au principe d'étendre les conventions d'objectifs pluriannuelles à l'ensemble des comités sportifs régionaux.

Il préconise que des moyens soient mis en œuvre afin de faciliter la prise en compte du mouvement sportif par les EPCI, en les intégrant à l'instance consultative représentée par leur Conseil de développement.

Enfin, le CESER encourage l'optimisation de l'utilisation des équipements sportifs et appelle des actions qui permettent de renforcer la cohérence des actions locales, de corriger les disparités, de renforcer les territoires et de faciliter la création d'un environnement diversifié permettant le développement du sport pour tous.

La nouvelle étape de la décentralisation qui va redéfinir la répartition des compétences devrait permettre à la gouvernance du sport de trouver toute sa place.

Rapport : « *le Mouvement sportif en Ile de France face aux nouvelles normes de gouvernance territoriale* », présenté par Francis TISSOT au nom de la Commission du Tourisme, des sports et des loisirs.